
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 8 juin 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice général adjointe - Qualité de vie
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0991

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 juin 2022, en y ajoutant le point 30.014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0992

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 13 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 0993

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 0994

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE22 0995

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 18 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE22 0996

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE22 0997

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 22 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE22 0998

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 27 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE22 0999

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 2 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE22 1000

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.010

CE22 1001

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 6 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.011

CE22 1002

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.012

CE22 1003

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.013

CE22 1004

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Zero Technologies LLC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pichets d'eau ainsi que des cartouches de recharges, pour une période de 12 mois avec une option de renouvellement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 918,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19250;
- 2- d'autoriser une dépense de 155 237,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1228696001

CE22 1005

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Atelier de décors Kamikaze inc. pour la fourniture et l'installation de mobilier d'exposition au Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 119,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix 22-1526913;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1229089003

CE22 1006

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de chargeuses-pelleteuses de 10-11 tonnes sans accessoire, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19232;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Longus Equipement inc.	1	183 973,80 \$
Longus Equipement inc.	2	186 273,30 \$
Longus Equipement inc.	3	186 273,30 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 55 652,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1225382012

CE22 1007

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, soit du 8 juillet 2022 au 7 juillet 2025, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciels de créativité incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19330;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Compugen inc.	Lot 2	340 151,24 \$
Compugen inc.	Lot 3	141 391,66 \$
Compugen inc.	Lot 4	15 645,80 \$
Compugen inc.	Lot 5	205 713,27 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, soit du 8 juillet 2022 au 7 juillet 2025, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciels de créativité incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19330;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Solutions informatiques INSO inc.	Lot 1	961 270,33 \$
Compugen inc.	Lot 6	1 140 938,32 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Solutions informatiques INSO inc. et Compugen inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1227684004

CE22 1008

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la cession des droits et obligations dans l'entente-cadre de l'appel d'offres 20-18237 (CG20 0439) de Pneus SP inc. à Pneus Ratté inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois;
- 2- d'approuver le contrat de cession en modifiant la convention intervenue avec Pneus Ratté inc.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1215382026

CE22 1009

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de trois ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements pour des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19113;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Équipement SH inc.	Lot 2	149 871,20 \$
Équipement SH inc.	Lot 8	277 615,31 \$
Les systèmes cyberkar inc.	Lot 13	160 633,87 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 58 812,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 1, pour une durée de trois ans, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules hybrides certifiés Police pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale 10 821 297,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19113;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 623 194,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Jacques Olivier Ford inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1225382008

CE22 1010

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Garage P. Venne inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des articles, pour une période de deux ans, les commandes pour l'acquisition de 42 camions fourgon ayant un poids nominal brut du véhicule (pnbv) de 8 500 livres (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pieds cubes (minimum), lot 1, et pour l'acquisition de 25 camions fourgon ayant un poids nominal brut du véhicule (pnbv) de 9 300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pieds cubes (minimum), lot 2, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19142;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Lot 1 : Garage P. Venne inc.	42 camions fourgon ayant un pnbv de 8 500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pieds cubes (minimum)	2 658 723,29 \$
Lot 2 : Garage P. Venne inc.	25 camions fourgon ayant un pnbv de 9 300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pieds cubes (minimum)	1 597 715,60 \$

- 3- d'autoriser une dépense totale de 425 643,88 \$, taxes incluses, (265 872,33 \$, lot 1 et 159 771,56 \$, lot 2), à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Garage P. Venne inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1229446007

CE22 1011

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Toromont CAT (Québec), seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'inspection, d'essais et de travaux d'entretien des génératrices de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 3 494 362,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19075;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT (Québec);
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1224087001

CE22 1012

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, par laquelle Cofomo inc., seul soumissionnaire conforme, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour le développement d'applications, évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, d'une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 847 034,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19106;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1226634001

CE22 1013

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition, l'implantation et l'intégration d'une solution infonuagique (SAAS) de gestion de la dette et de la trésorerie, pour une période de cinq ans avec deux options de prolongation de deux ans chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 484 384,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19029;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227684006

CE22 1014

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 26 ou 60 mois, pour les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées aux contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19052 ;

Fournisseurs	Service de collecte	Territoires	Contrats taxes incluses (\$)
GFL Environmental inc. - Lot 14.1	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Anjou	9 316 718,00 \$
GFL Environmental inc. - Lot 18.1.5	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Lachine - 1	5 061 433,77 \$
GFL Environmental inc. - Lot 18.2.5	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Lachine - 2	4 386 241,42 \$
GFL Environmental inc. - Lot 21.3	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Montréal-Nord	15 471 989,32 \$
GFL Environmental inc. - Lot 23.1	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Outremont	5 513 008,03 \$
GFL Environmental inc. - Lot 25.3	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 937 619,02 \$
GFL Environmental inc. - Lot 27.4	OM-CRD-MO-RV	Verdun	14 753 696,63 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) - Lot 16.4	OM-CRD-MO-RV	Le Sud-Ouest	11 007 374,75 \$
Derichebourg Canada Environnement inc. - Lot 20	MO	Mercier– Hochelaga-Maisonneuve	6 654 341,70 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) - Lot 33	CS	Anjou	1 252 881,40 \$
JMV Environnement inc. - Lot 34 (Option 2)	CS	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 216 291,45 \$
GFL Environmental inc. - Lot 35	CS	Mercier– Hochelaga-	4 785 575,60 \$

(Option 2)		Maisonneuve	
Entreprises Multi PM inc. - Lot 36 (Option 2)	CS	Montréal-Nord	2 813 017,49 \$
GFL Environmental inc. - Lot 37 (Option 2)	CS	Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	4 403 347,32 \$
GFL Environmental inc. - Lot 38 (Option 2)	CS	Verdun	2 951 825,13 \$
Total - Collecte et transport			100 525 361,02 \$

3- d'autoriser une dépense totale de 4 329 351 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Fournisseurs	Service de collecte	Territoires	Contingences taxes incluses (\$)
GFL Environmental inc. - Lot 14.1	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Anjou	465 835,90 \$
GFL Environmental inc. - Lot 18.1.5	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Lachine - 1	253 071,69 \$
GFL Environmental inc. - Lot 18.2.5	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Lachine - 2	219 312,07 \$
GFL Environmental inc. - Lot 21.3	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Montréal-Nord	773 599,47 \$
GFL Environmental inc. - Lot 23.1	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Outremont	275 650,40 \$
GFL Environmental inc. - Lot 25.3	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	546 880,95 \$
GFL Environmental inc. - Lot 27.4	OM-CRD-MO-RV	Verdun	737 684,83 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) - Lot 16.4	OM-CRD-MO-RV	Le Sud-Ouest	550 368,74 \$
Derichebourg Canada Environnement inc. - Lot 20	MO	Mercier– Hochelaga- Maisonneuve	332 717,09 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) - Lot 33	CS	Anjou	12 528,81 \$
JMV Environnement inc. - Lot 34 (Option 2)	CS	L'Île-Bizard–Sainte- Geneviève	12 162,91 \$
GFL Environmental inc. - Lot 35 (Option 2)	CS	Mercier– Hochelaga- Maisonneuve	47 855,76 \$
Entreprises Multi PM inc. - Lot 36 (Option 2)	CS	Montréal-Nord	28 130,17 \$
GFL Environmental inc. - Lot 37 (Option 2)	CS	Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	44 033,47 \$
GFL Environmental inc. - Lot 38 (Option 2)	CS	Verdun	29 518,25 \$
Total - Collecte et transport			4 329 350,52 \$

4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2023 comme suit : de 3 104 923 \$ en 2023, de 4 480 495 \$ en 2024, de 3 408 959 \$ en 2025, de 4 005 335 \$ en 2026 et de 4 365 761 en 2027 pour un total de 19 365 474 \$, taxes nettes;

5- de procéder à une évaluation de rendement des fournisseurs à la fin des contrats;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE22 1015

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Toromont Cat, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de six niveleuses articulées avec chasse-neige latéral selon les caractéristiques, équipements et accessoires du devis n° 473A21A11 (lot 2), et pour la tarification des équipements dus à un usage abusif, accident, négligence ou vandalisme (lot 4) pour le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 858 200,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19111;
- 3- d'autoriser une dépense de 571 640,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont Cat;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1229446008

CE22 1016

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats, pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord et Pierrefonds-Roxboro, pour l'exécution des services de déneigement clés en main, aux prix de leur soumission, soit une somme maximale indiquée en regard de chacune d'elles (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19290 ;

Adjudicataires	Contrats	Montants avant variations, quantités et contingences (TTC)
Les entreprises Canbec Construction inc.	CDN-111-2226	7 039 183,41 \$
NMP Golf Construction inc.	CDN-112-2226	5 262 278,40 \$
CMS Entrepreneur généraux inc.	CDN-113-2226	7 933 275 \$
	CDN-114-2226	7 358 400 \$
	CDN-115-2226	7 818 300 \$
	CDN-116-2226	7 979 265 \$
JM Gagné inc.	MTN-102-2226	3 585 104,46 \$
Déneigement Cyrbault inc.	MTN-103-2226	3 545 254,13 \$
	MTN-104-2226	3 985 148,48 \$
Pavage d'Amour inc.	PRF-401-2226	5 659 573,09 \$
TOTAL		60 165 781,96 \$
TTC : toutes taxes comprises		

- 3- d'autoriser une dépense de 3 008 289,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 9 024 867,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement des firmes précédemment nommées;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1227711003

CE22 1017

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots selon les modalités d'adjudication prévues, pour une période variant de 12 à 60 mois, les contrats pour les services d'élimination d'ordures ménagères, ainsi que les contrats pour la collecte, le transport, et le traitement des matières résiduelles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19058 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des contrats (taxes incluses)</u>	<u>Montant des contingences (taxes incluses)</u>	<u>Montant total (taxes incluses)</u>
Complexe Enviro Connexions ltée	Élimination Lot 1 - Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles (territoire Pointe-aux- Trembles), Montréal-Est	2 138 971,28 \$	106 948,56 \$	2 245 919,85 \$
GFL Environmental inc.	Élimination Lot 2 - Côte-des-Neiges–Notre- Dame-de-Grâce (territoire Notre-Dame-de- Grâce), Montréal-Ouest	4 947 798,19 \$	247 389,91 \$	5 195 188,10 \$
Waste Management inc.	Élimination Lot 3 - Hampstead, Mont-Royal, Côte-St-Luc	4 927 539,17 \$	246 376,96 \$	5 173 916,13 \$
Recyclage Notre- Dame inc.	Élimination Lot 4 - Conteneurs (Ville de Montréal)	342 050,63 \$	17 102,53 \$	359 153,16 \$
Complexe Enviro Connexions ltée	Élimination Lot 5 - Anjou	1 642 823,68 \$	82 141,18 \$	1 724 964,87 \$
GFL Environmental inc.	Élimination Lot 6 - Lachine	5 545 063,39 \$	277 253,17 \$	5 822 316,56 \$
Waste Management inc.	Élimination Lot 7 - Le Sud-Ouest	2 909 311,51 \$	145 465,58 \$	3 054 777,09 \$
Recyclage Notre- Dame inc.	Élimination Lot 8 - Montréal-Nord	5 895 060,58 \$	294 753,03 \$	6 189 813,61 \$
Complexe Enviro Connexions ltée	Élimination Lot 9 - Outremont	752 201,93 \$	37 610,10 \$	789 812,03 \$
Recyclage Notre- Dame inc.	Élimination Lot 10 - Rivière-des-Prairies– Pointes-aux-Trembles (territoire Rivière-des- Prairies)	4 248 149,66 \$	212 407,48 \$	4 460 557,14 \$
GFL Environmental inc.	Élimination Lot 11 - Verdun	4 316 253,47 \$	215 812,67 \$	4 532 066,14 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	Collecte, Transport et Élimination Lot 30 - Ville-Marie 1 (Option 1)	13 100 057,94 \$	988 680,56 \$	14 088 738,51 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	Collecte, Transport et Élimination Lot 32 - Ville-Marie 2	10 367 675,61 \$	781 981,36 \$	11 149 656,98 \$
TOTAL		61 132 957,04 \$	3 653 923,10 \$	64 786 880,14 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 3 653 923,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2023 comme suit : de 2 250 440,92 \$ en 2023, de 2 494 709,84 \$ en 2024, de 2 845 317 \$ en 2025, de 3 073 453,72 \$ en 2026 et de 3 224 783,15 \$ en 2027, pour un total de 13 888 704,63 \$;

- 5- de procéder à une évaluation de rendement de ces firmes à la fin des contrats;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1228554002

CE22 1018

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'installation de garde-corps dans le secteur de la Vague à Guy situés au parc des Rapides, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 126 365,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6669;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 745,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 12 659,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Terrassements Multi-Paysages inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1228782001

CE22 1019

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Service Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 972 177,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460544;
- 3- d'autoriser une dépense de 897 217,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 214 307,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1227231039

CE22 1020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement d'une somme maximale de 4 770 000,02 \$, taxes incluse, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, une équipe de travail et des équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322704;
- 3- d'autoriser une dépense de 715 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited.
- 5- d'imputer cette dépense à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1227231043

CE22 1021

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement du secteur du Marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 879 434,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6688;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 175 886,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 316 592,41 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser une dépense de 486 153,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1228867001

CE22 1022

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 263 574,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469515;
- 3- d'autoriser une dépense de 326 357,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 126 124,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1227231042

CE22 1023

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Saint-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du bâtiment administratif au Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 34 319 715,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00104;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 118 365,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 372 788,62 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise St-Denis Thompson inc., tout au long de son contrat;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1226318002

CE22 1024

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de diverses structures de l'avenue Pierre-Dupuy (projet 20-10), situées entre la jetée Mackay et l'île Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 772 222,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 421820;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 015 833,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 277 184,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Loïselle inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1227000004

CE22 1025

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Maçonnerie Rainville et frères inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de démantèlement partiel et de sécurisation de l'ex-station de pompage Craig, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 731 727,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15795;
- 3- d'autoriser une dépense de 409 759,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 566 477,92 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Maçonnerie Rainville et frères inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1225965002

CE22 1026

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal – CSEM et Bell), dans les avenues Querbes et Saint-Viateur, dans les arrondissements d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme maximale de 11 131 880,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414520;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 123 691,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 392 907,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 154 753,17 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1227231040

CE22 1027

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Deric inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la construction d'un bâtiment de service pour l'ouvrage de rétention William, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 234 922,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BP21047-171862-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 723 492,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1227482002

CE22 1028

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, à K.F. Construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de voirie, d'éclairage dans le lot 5 553 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et dans l'avenue Broadway Nord à l'intersection du boulevard Métropolitain Est, dans la Ville de Montréal-Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 402 612,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458920;
- 3- d'autoriser une dépense de 800 440,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 440 057,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de K.F. Construction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1227231041

CE22 1029

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, de conduites d'eau (RESEP), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal) dans la rue Frontenac, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 180 628,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 445510;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 365 824,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 666 769,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1227231045

CE22 1030

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 555 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469517;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 255 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 266 597,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1227231038

CE22 1031

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le renouvellement des ouvrages d'aqueduc et d'égout sanitaire du site du port de plaisance de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 908 867,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6602;
- 3- d'autoriser une dépense de 436 330,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1228197001

CE22 1032

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal) dans la rue Hochelaga, le boulevard Pierre-Bernard et l'avenue Dubuisson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 265 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 429010;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 548 251,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 798 257,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1227231037

CE22 1033

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduite d'eau principale et secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des Services Électriques de Montréal, Bell) dans le boulevard Henri-Bourassa du boulevard Pitfield à l'avenue Félix-Leclerc dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 929 025,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327401;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 924 567,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 721 526,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 555 568,99 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1227231034

CE22 1034

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 930 509,29 \$, taxes incluses, au contrat de base pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du contrat accordé à Réal Paul Architecte inc. (CM20 0804), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 356 107,13 \$ à 2 286 616,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 139 576,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1226318003

CE22 1035

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 237 388,90 \$, taxes incluses (variation de quantités : 116 119,01 \$ + contingences : 121 269,89 \$), dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Christophe-Colomb / Des Carrières (CM20 0396), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 066 680,56 \$ à 1 304 069,44 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1227000002

CE22 1036

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 973 775,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19080;
- 3- d'autoriser une dépense de 493 443,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 344 925 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1220805001

CE22 1037

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19127, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Groupe ABS inc.	2 374 533,83 \$	1
Solmatech inc.	2 230 336,79 \$	2
SNC-Lavalin inc.	1 932 660,77 \$	3

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Groupe ABS inc., Solmatech inc. et SNC-Lavalin inc. à la fin de leur contrat;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1226686001

CE22 1038

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure quatre ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des contrats, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en conception de documents d'ingénierie dans le cadre des Programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19269;

Firme	Contrat	Montant (taxes incluses)
Les Services EXP inc.	1	2 447 352,10 \$
Groupe Intervia inc.	2	2 438 217,34 \$
AECOM Consultants inc.	3	1 528 477,59 \$
FNX-INNOV inc.	4	1 103 265,61 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services EXP inc., Groupe Intervia inc., AECOM Consultants inc. et FNX-INNOV inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1227231051

CE22 1039

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec FNX-INNOV inc., seul soumissionnaire conforme, ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, qui s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la gestion, la validation de la conception et la surveillance pour le projet de conversion de l'éclairage de rue, pont et tunnel aux DEL à la Ville de Montréal, d'une durée de 48 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 690 132,50 \$, déboursés et taxes inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19191;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'urbanisme et de la mobilité, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1226294001

CE22 1040

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval pour certaines activités liées à l'installation de compteurs d'eau selon le Règlement sur la mesure de la consommation d'eau dans les immeubles utilisés ou destinés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

Adopté à l'unanimité.

20.037 1229443002

CE22 1041

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Section de Montréal d'Ikebana International en vue de l'exposition intitulée « 50 printemps » qui aura lieu au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, les 11 et 12 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1227229001

CE22 1042

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Société immobilière Peluso inc., un immeuble d'une superficie de 648,6 m², situé au 2500, rue Rachel Est, au coin nord-est des rues Rachel Est et D'Iberville, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot 3 361 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de logement abordable, pour la somme de 2 452 000 \$, plus les taxes si applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- de concrétiser l'acquisition de l'immeuble préempté et approuvé par la résolution CE21 0012;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense et cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1228290002

CE22 1043

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 526 170 \$ à divers arrondissements et organismes de loisirs, communautaires ou culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du *Programme La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers 2021-2022* de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2021-2024 (EDCM)

Organismes	Subvention accordée
Accueil Bonneau inc.	17 000,00 \$
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	15 000,00 \$
Arrondissement de Verdun	7 600,00 \$
Association de Montréal pour la déficience intellectuelle	15 917,00 \$
Casteliers	15 500,00 \$
Centre communautaire Radisson inc.	18 000,00 \$
Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux	16 450,00 \$
Centre culturel Georges-Vanier	17 000,00 \$
Centre de développement communautaire autochtone à Montréal	15 000,00 \$
Centre de la famille haïtienne et interculturel de Rivière-des-Prairies	14 350,00 \$
Centre de pédiatrie sociale en communauté de Verdun Les petits renards	18 000,00 \$
Cirque Hors Piste	16 550,00 \$
Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc.	17 000,00 \$
Corpuscule Danse	15 400,00 \$
Debout: Actes de parole	8 400,00 \$
Direction chrétienne inc. (Innovation Jeunes)	14 900,00 \$
Événements Prima Danse	16 575,00 \$
Go Jeunesse	17 780,00 \$
La Maison des familles de Mercier-Est	18 000,00 \$
Le centre d'alphabétisation de Villeray, La Jarnigoine inc.	15 000,00 \$
Le Centre des femmes Montréal-Est Pointe-aux-Trembles	14 240,00 \$
Le temps d'une pause, répit et soutien aux aînés	13 100,00 \$
L'Imagerie Local des jeunes inc.	10 048,00 \$
L'Oasis des enfants de Rosemont	13 000,00 \$
Loisirs communautaires Saint-Michel	15 800,00 \$
L'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc.	17 000,00 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	16 800,00 \$
Missions Exeko	10 000,00 \$
MU	10 000,00 \$
Oxy-Jeunes -nc.	17 000,00 \$
Partageons l'espoir	10 930,00 \$
Révanous	11 230,00 \$
Sans oublier le sourire	14 960,00 \$
Société Alzheimer de Montréal inc.	15 270,00 \$
Théâtre Aphasique	10 370,00 \$
Westhaven elmhurst community recreation association	17 000,00 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1227840001

CE22 1044

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 108 872 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période de juillet 2022 à mars 2023 et le montant indiqué pour chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montant recommandé
Sentier urbain	Ma ville verte et inclusive	49 640 \$
Centre de jour de St-James	Saint-James drop-in centre Art Hive	28 680 \$
Inter-Action du quartier Peter-McGill	En route pour un centre-ville vert, harmonieux et inclusif	30 552 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 016 129 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période de juillet 2022 à mars 2023 et le montant indiqué pour chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montant recommandé
L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale	236 235 \$
C.A.RE Montréal (centre d'aide et de réinsertion)	Brigade Parage	211 295 \$
Accueil Bonneau inc.	Square Viger : un partenariat pour relier les personnes en situation ou à risque d'itinérance à l'humanité	117 527 \$
La Maison Benoît Labre	Brigade de propreté	105 099 \$
Plein Milieu	Chargée de projet l'oranger	77 861 \$
Projet ado communautaire en travail de rue	Brigade de cohabitation positive	143 600 \$
Ricochet (Hébergement/Homes)	Co-existe	110 258 \$
Projets autochtones du Québec	Le bon voisinage	53 405 \$
Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Équipe de cohabitation sociale	89 644 \$
Travail de rue / Action communautaire (TRAC)	Le TRAC pour favoriser la cohabitation sociale au niveau de l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine	54 901 \$
Mission Old Brewery	Navette OBM - Maintien des activités	170 009 \$
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	Médiation communautaire	118 591 \$
Missions Exeko	Espaces partagés	60 000 \$
Société de développement social	Action médiation - soirs et fins de semaine	104 045 \$
Société de développement social	Équipe métro d'intervention concertée (ÉMIC)	110 146 \$
L'Amour En Action Syl Dan	Action et réconciliation pour une meilleure cohabitation	92 978 \$
Prévention Sud-Ouest	PSIT-Cohabitation	80 516 \$
YMCA du Québec	Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance	80 019 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1229461005

CE22 1045

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'Institution Royale pour l'Avancement des Sciences (Université McGill) visant la participation de la Ville de Montréal au programme Laboratoire sur les politiques publiques (Policy Lab) dans le cadre du programme de maîtrise en politiques publiques de l'École Max Bell pour la période 2022-2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1228351001

CE22 1046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} juin 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 300 980,06 \$, taxes incluses, pour la construction de divers travaux en architecture de paysage dans les parcs-nature, pour le lot 1, dans le cadre du contrat accordé à Les Terrassements Multi-Paysages inc. (CG20 0261), majorant ainsi le montant total du contrat de 601 960,12 \$ à 902 940,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 098,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 101,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 30 098,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1228177003

CE22 1047

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 4 800 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Afrique au Féminin pour la réalisation d'un projet de neuf chambres, situé dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, dans le cadre de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire dont le mandat est de faire toutes les démarches requises relativement aux garanties hypothécaires en faveur de la Ville, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1229499002

CE22 1048

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les modifications proposées à la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal et à la Directive sur la gouvernance des données.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1225890002

CE22 1049

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

2 174 000	2 174 484	1 879 940	1 878 893	3 364 459	3 364 460
1 881 432	1 846 085	1 412 418	3 856 643	1 866 469	2 167 333
1 444 090	3 795 161	3 363 997	1 154 270	1 380 864	1 243 749
1 573 116	4 140 918	1 382 544	2 249 895	1 567 355	1 064 588

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1228399002

CE22 1050

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation (22-014);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins d'habitation, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

2 174 000	2 174 484	1 879 940	1 878 893	3 364 459	3 364 460
1 881 432	1 846 085	1 412 418	3 856 643	1 866 469	2 167 333
1 444 090	3 795 161	3 363 997	1 154 270	1 380 864	1 243 749
1 573 116	4 140 918	1 382 544	1 567 355	1 064 588	2 249 895

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1228399001

CE22 1051

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les projets lauréats supplémentaires de la première édition du budget participatif de Montréal, issus de la bonification de l'enveloppe de 15 M\$:

- Zones nourricières écologiques;
- Les jardins verticaux de la fraîcheur;
- Parcours riverain Gouin;
- Capteurs de pluie;
- Verdissement de rues.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1224471001

CE22 1052

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver les initiatives culturelles telles que décrites au dossier décisionnel;

2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 8 juin 2022 au 25 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1227317016

CE22 1053

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour constituer un comité de pilotage pour la démarche « Municipalité amie des aînés-es » (MADA) 2023-2025;
- 2- d'approuver le mandat et la composition du comité de pilotage.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1229591001

CE22 1054

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la disposition à titre gratuit de l'item muséal « voiture électrique Zenn » en faveur du Musée de l'automobile d'Oshawa.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1229442001

CE22 1055

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 355,29 \$ relative au déplacement de Mme Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement de Lachine et membre du comité exécutif, responsable de la concertation avec les arrondissements et de l'eau afin d'assister à l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se déroulera du 20 au 24 juin 2022, à St. Catharines, en Ontario;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1222811001

CE22 1056

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 3 236,65 \$ relative au déplacement de Mme Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif, afin d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) qui se tiendra du 23 juin au 4 juillet 2022, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 23 juin au 4 juillet 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1229608001

CE22 1057

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 20 au 21 juin 2022, de M. Luc Rabouin, maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et membre du comité exécutif responsable du développement économique, de l'innovation, du savoir, dans le cadre de la conférence Collision 2022 qui se tiendra à Toronto - montant estimé : 1 235,10 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1221516001

CE22 1058

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 1 237,40 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, du 16 au 21 mai 2022, à New York City (États-Unis), dans le cadre du Forum des migrations internationales (IMRF) et du Leadership Board organisé par le Mayors for Migration Council;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1220843002

CE22 1059

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de 760 000 \$ en provenance des dépenses contingentes pour l'année 2022, afin d'augmenter la banque d'heures prévues pour les cadets policiers pour l'année 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1224974003

CE22 1060

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une modification du montant de la réclamation au fonds d'auto-assurance de 395 000 \$ à 414 700,63 \$ net de ristourne de taxes;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 59 151, 25 \$, taxes incluses, pour couvrir le montant des taxes du remboursement de la niveleuse dans le cadre du rachat accordé à Toromont CAT (Québec) (CE22 0772), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 000 \$ à 454 151,25 \$, taxes incluses ;
- 3- d'autoriser les virements budgétaires à cette fin provenant du budget corporatif de dépenses contingentes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1225382001

CE22 1061

Attendu que le Bureau de l'inspectrice générale (BIG) a mené une enquête et produit le rapport du Bureau de l'inspectrice générale déposé en date du 21 mars 2022;

Attendu que la Commission sur l'inspecteur général a déposé ses commentaires et recommandations au conseil municipal et au conseil d'agglomération lors des assemblées du 25 et du 28 avril 2022;

Attendu que Dominic Colubriale, Services Ricova inc., Ricova Lachine inc., Ricova RSC inc. et Ricova International inc. ont fait parvenir leurs commentaires le 9 et le 30 mai 2022 et l'analyse qui en a découlé;

Attendu que le Contrôleur général, à la suite de l'examen du rapport du BIG, des commentaires et recommandations de la Commission sur l'inspecteur général, des commentaires et arguments reçus des contrevenants, a formulé des recommandations contenues à son rapport du 2 juin 2022 ;

Attendu que les motifs exposés dans le présent dossier décisionnel en font partie intégrante.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déclarer inadmissibles, pour une durée de cinq ans, Dominic Colubriale, Services Ricova inc., Ricova Lachine inc., Ricova RSC inc. et Ricova International inc., à tout appel d'offres, tout sous-

- contrat et à toute possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal, pour avoir contrevenu à l'article 14 du Règlement sur la gestion contractuelle, et ce, à compter du 8 juin 2022;
- 2- d'inscrire les noms de Dominic Colubriale, Services Ricova inc., Ricova Lachine inc., Ricova RSC inc. et Ricova International inc., au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle pour toute la durée des sanctions;
 - 3- de prendre acte de l'inadmissibilité de toute personne liée à Dominic Colubriale, au sens du paragraphe 9° a) de l'article 1 du Règlement sur la gestion contractuelle, ainsi que de toute personne pour laquelle il agissait lors de la contravention;
 - 4- d'inscrire le nom de toute personne liée à Dominic Colubriale au sens du paragraphe 9° a) de l'article 1 du Règlement sur la gestion contractuelle, ainsi que de toute personne pour laquelle il agissait lors de la contravention au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle pour toute la durée de la sanction;
 - 5- de permettre, en vertu de l'article 28 du Règlement sur la gestion contractuelle, la poursuite de l'exécution des contrats avec Services Ricova inc. qui découlent des appels d'offres publics 17-5849 et 19-17343 et cela jusqu'à la finalisation de l'analyse sur la recommandation du Bureau de l'inspectrice générale de résilier ces contrats;
 - 6- de permettre, en vertu de l'article 28 du Règlement sur la gestion contractuelle, la poursuite de l'exécution des autres contrats en cours avec Services Ricova inc. qui découlent des appels d'offres publics numéros 20-18152, 20-18360 et 20-18364 lesquels sont actuellement en cours d'analyse.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1229587001

CE22 1062

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 136 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004), l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit au Jardin botanique, au Biodôme, au Planétarium Rio Tinto Alcan ou à l'Insectarium;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 93 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) (RCG 22-003), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à la Biosphère;
- 3- d'accorder à 9000 familles montréalaises à faible revenu un accès gratuit pour une visite à l'une ou l'autre des institutions d'Espace pour la vie.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1221643001

CE22 1063

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », afin de préciser que l'application du Règlement 17-055 qui est déléguée aux arrondissements leur permet de disposer et de poser tous les actes nécessaires pour l'utilisation des sommes et des terrains obtenus en vertu de ce règlement, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux arrondissements de poser les actes nécessaires à la cession d'un terrain à un centre de service scolaire lorsque ceux-ci ont préalablement déterminé qu'un terrain obtenu à titre de contribution pour fins de parcs pourrait plutôt être cédé à cette fin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1223948001

CE22 1064

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1228399003

CE22 1065

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 213 801 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1225380001

CE22 1066

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal (21-035) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25 000 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1223267002

CE22 1067

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1225373002

CE22 1068

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 186 045 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1225373003

CE22 1069

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 533-82, adopté le 9 mai 2022 par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1228986003

CE22 1070

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil d'agglomération :

d'abroger la résolution CG19 0626 concernant l'avis de motion et dépôt du Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1224435002

CE22 1071

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 333 058 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

40.010 1215092003

CE22 1072

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du bilan de la mise en œuvre de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1217252003

CE22 1073

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1220498001

CE22 1074

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt des états financiers 2021 de BIXI Montréal conformément à l'article 4.2.4 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1224368004

CE22 1075

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} avril au 30 avril 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1227903007

CE22 1076

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur les constatations et recommandations du Bureau du vérificateur général.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1227665004

Levée de la séance à 10 h 47.

70.001

Les résolutions CE22 0991 à CE22 1076 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville